

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	21 (1975)
Heft:	1-2
Rubrik:	L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'actualité politique helvétique

par René Bovey

Il n'est certes pas trop tard pour parler de la votation fédérale du 20 octobre, les grèves m'ayant empêché d'en entretenir à temps les lecteurs du « Messager suisse ». On se rappelle quel en était l'enjeu : la Suisse est-elle disposée à expulser, en trois ans, 500.000 étrangers ?

Aberration

La proposition xénophobe partie du parti « Action nationale » aurait pu émaner aussi d'un « parti antinational ». Dans ses conséquences pratiques, elle aurait en effet abouti à la ruine de notre économie. Si elle veut rester sur sa lancée économique, la Suisse a besoin d'un appoint de main-d'œuvre étrangère. Peut-on inviter des forces de travail à s'installer chez nous, mais leur interdire de faire venir leurs familles ? Ce serait à la fois inhumain et immoral. Ce serait en outre contraire aux dispositions des traités d'établissement que la Suisse a passé avec nombre de pays, dont la France. En vertu de tels traités, l'étranger qui a reçu en Suisse un permis dit « d'établissement » jouit exactement des mêmes droits que le citoyen suisse. Il peut prendre domicile où il veut... ou presque. Il peut choisir son emploi et en changer éventuellement. Il paie ses impôts comme un Suisse. Néanmoins, il ne possède pas le droit de vote à aucun des échelons de la Confédération, du

canton et de la commune, une exception étant observée dans certaines paroisses.

La proposition xénophobe acceptée, il aurait fallu dénoncer ces traités d'établissement, et par conséquent plonger nos compatriotes établis à l'étranger — et singulièrement en France, en Italie, en Espagne, au Portugal — dans une situation des plus cruelles. Ils auraient été sans doute l'objet de mesures de rétorsion, vraisemblablement sous forme d'expulsion sans phrases. Et puis, il y aurait eu la honte internationale durable. La Suisse, qu'on a appelé parfois « la Sœur de charité de l'Europe », aurait chassé des femmes, des enfants, des vieillards coupables seulement de ne pas montrer patte à croix blanche. Heureusement, il n'en fut rien. Avec une réjouissante participation de 70 % des inscrits dans les registres de vote, et dans une proportion de deux contre un, avec tous les cantons unanimes, la Suisse a repoussé la proposition aberrante qu'on lui soumettait. Mais, attention ! Il y eut près de 800.000 de nos compatriotes qui ont accepté de chasser un demi-million d'êtres humains en l'espace de trois ans, ce qui faisait environ 300 personnes par jour ouvrable. Cela ne laisse pas d'inquiéter. La preuve est faite que la xénophobie est une attitude commune à de larges milieux, les mêmes sans doute où l'on recrute les antisémites. L'Hel-

vète n'est donc pas, dans le tréfonds de son âme, aussi pur que l'on dit.

Récession

Cette attitude d'extrême cautèle à l'égard des étrangers résulte peut-être d'une crainte du chômage auquel une génération encore active est sensibilisée à jamais. Cette crainte est superflue. Il est clair que, si le travail venait à manquer sérieusement dans certains secteurs, ce sont les étrangers d'abord qui seraient frappés. Cette année déjà, on a pu constater que le nombre des ouvriers saisonniers a baissé de 40.000 unités par rapport à 1973. La soupe — ou le volant si l'on veut — que représente la présence chez nous de dizaines et de dizaines de milliers de travailleurs étrangers, est donc large et doit constituer plutôt une sécurité qu'une crainte.

Mais y a-t-il vraiment menace sur l'emploi ? La situation est très loin d'être grave. En 1974, le nombre des chômeurs officiellement annoncé n'atteint pas les 100. Il n'y a donc pas péril en la demeure. En revanche, on relève des baisses d'activité dans certains secteurs économiques. Ainsi, dans la construction et dans le bâtiment. Cela tient surtout aux restrictions de crédits imposées par la Banque nationale. Ou encore à une diminution des commandes dans divers secteurs industriels. Ou en-

core à une baisse des ventes d'automobiles neuves, d'appareils ménagers, de téléviseurs. Le mal n'est pas encore fatal pour l'ensemble de l'économie. Elle supportera aisément une certaine détente et évitera la surchauffe, qui nous a menés au reste à l'inflation.

Mais la main-d'œuvre suisse serait sans doute bien avisée de se mettre maintenant en état de modifier ses habitudes. Il faut bien dire que le plein emploi l'a gâtée jusqu'ici. On pouvait changer d'emploi comme de chemise, et l'on a exercé un chantage certain sur les employeurs. Ces temps commencent à passer. L'employé suisse des secteurs secondaires et tertiaires doit se résoudre à devenir plus mobile, à se déplacer, à prendre du travail où il le trouvera et non plus à se servir sur place. Ce n'est pas encore la mer à boire... et il vaut mieux cette situation que celle de ceux qui avancent des « demandes d'emploi non satisfaites ».

Soucis financiers

La Confédération manque d'argent alors que le pays en possède pas mal. Situation paradoxale, à première vue. Dans un ménage, si les ressources baissent, on restreint les dépenses et l'on applique à la lettre le proverbe : selon ta bourse, gouverne ta bouche.

Un Etat ne peut se comporter aussi logiquement. Ses dépenses ne sont pas infiniment compressibles. Chez nous, par exemple, la constitution impose à la Confédération l'obligation « d'accroître la prospérité commune ». Pour ce faire, il faut qu'elle en ait les moyens et l'on découvre alors que le budget fédéral joue un rôle de régulateur, de stimulant ou de frein selon les circonstances, selon l'ampleur des investissements publics et des dépenses centrales.

La Constitution et les lois imposent en outre des dépenses fixes auxquelles la Confédération ne peut plus se dérober, sauf déci-

sions des Chambres fédérales pour les lois (le droit de référendum restant réservé) ou du peuple et des cantons s'il s'agit de modifier la constitution. C'est ainsi que la Confédération doit financer les assurances sociales, la construction des routes nationales, l'agriculture, la gymnastique et le sport, l'armement ; elle doit aussi rétribuer ses fonctionnaires et ses agents. Bref, elle est cernée par un assaut de dépenses dont elle ne peut se dégager.

Dès lors, sa liberté de mouvement est considérablement limitée lorsqu'elle veut procéder à des économies. Elle ne peut pas tailler en long et en large dans son budget puisqu'elle doit respecter ses engagements et obligations légaux. La formule « comprimer les dépenses » ne s'applique pas à bien plaisir. Cela implique qu'il faut augmenter les recettes si elles se révèlent insuffisantes. C'est le cas présentement pour la Suisse. A la suite de divers accords internationaux sur les plans de l'Europe et du monde, elle a vu diminuer les rentrées provenant des droits de douane, notamment après les ententes avec le Marché commun (produits industriels) et dans le cadre du GATT (accord international de libéralisation des échanges internationaux de marchandises). Ce manque à gagner atteint des centaines de millions. Il faut trouver ces millions ailleurs. Où ? On proposait au peuple suisse et aux cantons, le 8 décembre 1974, d'accepter une modeste élévation de l'impôt sur le chiffre d'affaires, dont personne se serait aperçu. On proposait également une augmentation de l'impôt fédéral direct, dit aussi impôt de défense nationale. Cela n'aurait touché que les revenus de plus 243.000 francs, soit bien peu de gens...

Frappé d'une singulière morosité, peuple et cantons ont refusé la solution proposée, si bien que la Confédération se trouve en face d'un budget déficitaire pour près de 2 milliards de

francs. C'est inadmissible en période de prospérité. Car nous sommes encore dans une telle période !

Les Chambres sont convoquées en session extraordinaire pour la fin de janvier. Elle devront décider des économies... chaque député les voyant dans le camp du voisin — bien entendu ! — et non dans le sien propre, et surtout dans une année électorale comme l'est l'an 1975. On ne voit pas très bien quelle voie pourra emprunter le Parlement, sinon celle de l'augmentation des impôts et redevances. L'essence et les huiles de chauffage y passeront. Certains droits et tarifs aussi, notamment ceux des P.T.T. et des C.F.F. On prévoit également des prélèvements sur les salaires et revenus pour alimenter les caisses des assurances sociales et d'invalidité. Bref, tout un chacun devra cracher au bassinet.

Assurance-maladie

Dans ce même vote fédéral du 8 décembre, peuple et cantons ont repoussé une initiative des socialo-syndicalistes qui préconisait l'institution de ce qui aurait inévitablement abouti à une médecine d'Etat, financée par un prélèvement sur les salaires et revenus. Ils ont repoussé également un contre-projet des Chambres fédérales, mieux équilibré, et où le maximum des cotisations prévu et inscrit dans la constitution n'aurait pas dû dépasser le 3 % du salaire ou du revenu, payé par moitié par employeurs et employés.

Ces deux votes sont des votes de mauvaise humeur. Or, pas davantage en politique qu'en littérature, on ne fait de bonne ouvrage avec des sentiments. Le vote sur les finances ne résout en aucune manière les difficultés de trésorerie de la Confédération. Le vote sur l'assurance-maladie laisse les choses en l'état, et cet état exige amélioration urgente. L'an de grâce 1974 s'est donc achevé sur une note sombre.

René Bovey